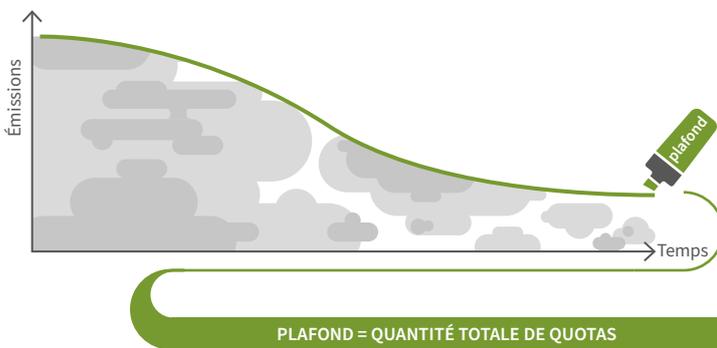


QU'EST-CE QUE L'ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSION ?

Un système d'échange de quotas d'émission (SEQE) est un instrument de marché qui peut être utilisé pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le gouvernement établit une limite (plafond) pour les émissions totales dans un ou plusieurs secteurs de l'économie, et émet des quotas en fonction de cette limite. Les entreprises opérant dans ces secteurs doivent posséder un quota pour chaque tonne d'émissions qu'elles émettent. Ces quotas peuvent être alloués gratuitement par le gouvernement ou achetés lors de ventes aux enchères organisées par celui-ci.

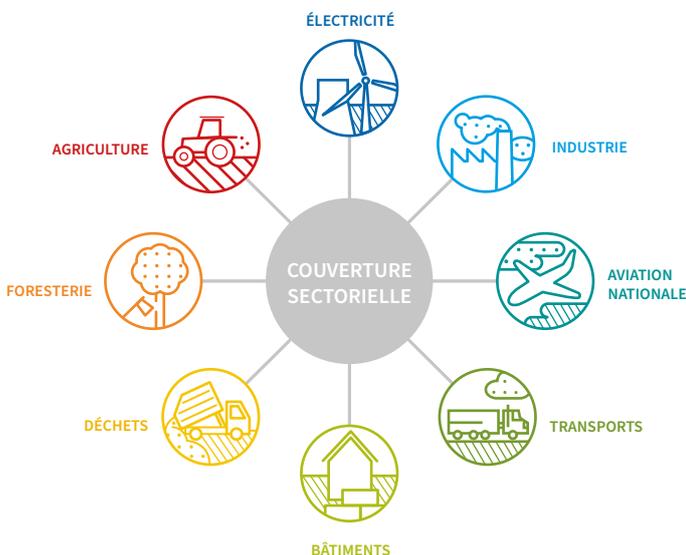
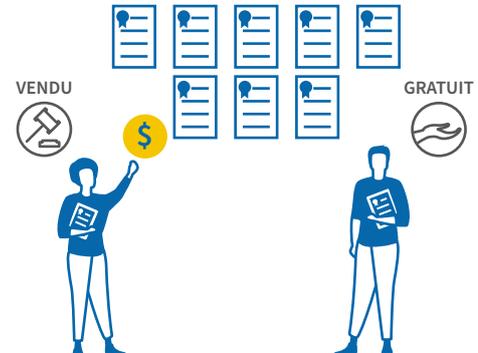


Qu'est-ce qu'un plafond ?

Le gouvernement établit les niveaux d'émissions maximaux autorisés dans le cadre du SEQE, généralement désignés sous le terme de « plafond ». Ce plafond peut être prédéfini et réduire progressivement avec le temps (plafond absolu), ou il peut être déterminé en fonction de l'intensité d'émission souhaitée pour les processus de production (plafond basé sur l'intensité). Quelle que soit l'approche, le plafond doit être en accord avec l'objectif global de réduction des émissions de la juridiction. Cette mesure agit comme un signal à long terme pour le marché, permettant aux entités concernées de planifier et d'investir en conséquence.

Comment les quotas sont-ils distribués ?

Une fois le plafond établi, le gouvernement attribue des quotas négociables aux entités concernées. Chaque quota représente une tonne d'émissions de carbone, ou son équivalent correspondant. Le gouvernement peut choisir de distribuer ces quotas gratuitement, en se basant sur les émissions passées ou les normes de performance, ou bien de les mettre en vente aux enchères (consultez également ICAP Résumé SEQE #6). La manière dont les quotas sont distribués aura également un impact sur la manière dont les entreprises gèrent leurs émissions.

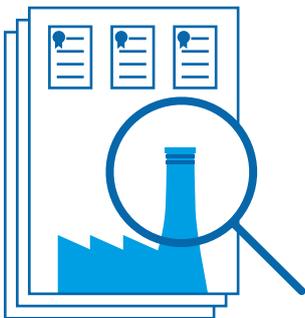
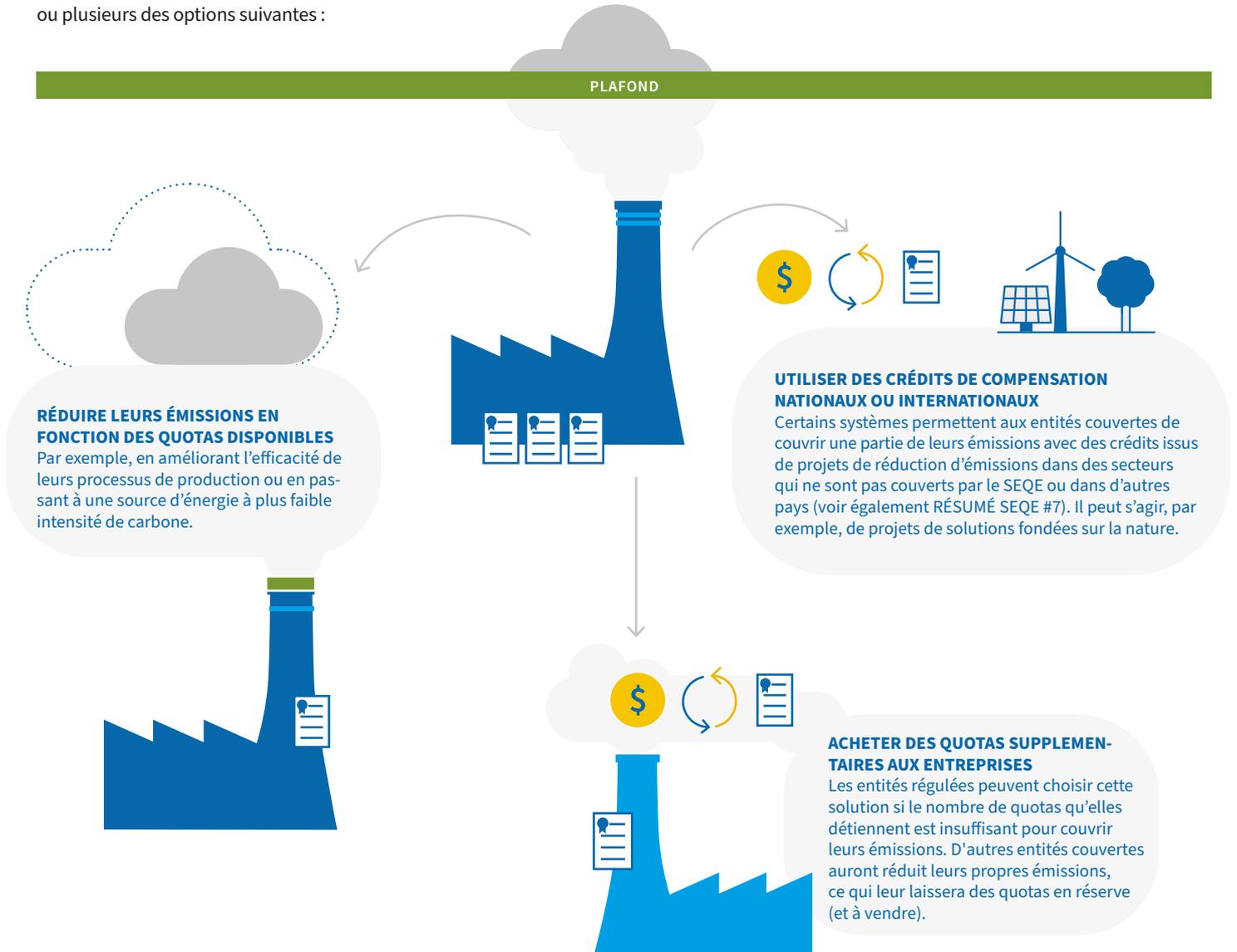


Qui est réglementé ?

Le gouvernement doit également prendre des décisions concernant les secteurs économiques et les GES qui seront inclus dans le système. En théorie, un SEQE englobant un large éventail de secteurs et de gaz s'avère plus efficace. Cependant, dans la pratique, mesurer et surveiller les émissions dans certains secteurs peut s'avérer difficile, tandis que la réduction des émissions dans d'autres secteurs peut représenter un défi majeur. Les secteurs de l'électricité et de l'industrie sont inclus dans la plupart des SEQE en vigueur dans le monde actuel. Le dioxyde de carbone (CO₂), le principal gaz à effet de serre résultant des activités humaines, est également généralement pris en compte. D'autres GES peuvent inclure le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O) et les gaz synthétiques (SF₆, HFC et PFC).

Comment les entités régulées peuvent-elles gérer leurs émissions ?

À la fin d'une période d'échange (une année, par exemple), chaque entité régulée doit fournir un nombre suffisant de quotas pour se conformer à ses obligations. Les entités peuvent respecter leurs obligations de conformité en choisissant une ou plusieurs des options suivantes :



Comment garantir l'efficacité du SEQE ?

Afin de garantir l'efficacité environnementale d'un SEQE, les entités régulées doivent surveiller leurs émissions et les déclarer à une autorité officielle. Ces déclarations doivent ensuite être vérifiées par une partie indépendante pour confirmer leur exactitude. En outre, des sanctions sont mises en place pour assurer que les entités régulées se conforment aux dispositions du système.

Les échanges de quotas entre les participants du SEQE sont enregistrés au moyen d'un registre. Des mesures de sécurité sont mises en place pour réduire au minimum les risques de fraude et de manipulation associés à la valeur financière des quotas.